

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 2 mai 2023 à 19 h 30**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Patrice Morin, conseiller # 2
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Est absent : M. Nestor Dubé, conseiller # 1

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 30.

2023.05.91

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Adoption du procès-verbal

2023.05.92

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE M. Ghislain Desbiens, maire, informe le Conseil de l'exercice de son droit de veto à l'égard de la résolution 2023.04.85 et dont le sujet est à l'ordre du jour au point 6.5;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

Adoptée unanimement

2023.05.93

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2023.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

2023.05.94

4.1 La greffière-trésorière dépose au conseil la correspondance

Correspondant	Description
Mme Isabelle Moisan	Dépose une demande pour l'achat d'un lot épar. Réponse : aucune vente pour l'instant.
Comité camping Lac Pajegasque	Voudrait faire l'achat des dos d'âne que la municipalité possède, considérant qu'elle ne les utilise plus. Réponse : voir résolution
MRC d'Abitibi-Ouest M. Normand Grenier	Présentation du schéma de couverture de risque incendie révisé ainsi que le projet d'entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. Invitation aux élus des municipalités de Normétal, Clermont, Val St-Gilles et St-Lambert ainsi qu'à la directrice du SSI Mme Doris Nolet, le 3 mai 2023 à 19 h à l'hôtel de ville de Normétal. Réponse : M. Desbiens et Mme Nolet seront présent.
M. Davely Lavoie	Demande un local pour de la formation (4 avant-midi) les 29-30 juin et 1 ^{er} -2 juillet 2023. Réponse : Le conseil prête le local.
M. Daniel Turgeon Amex	Travaux de drainage et de déblocage de fossés. Réponse : Le conseil est d'accord.
MRCAO	Sollicite notre aide pour identifier des personnes vulnérables qui pourraient potentiellement être admissibles à un service de popote roulante (personnes à faibles revenus).
M. Émilien Larochelle Président de Tourisme A-T	Tourisme A-T lançait le 18 avril dernier, le sondage de mesure du bonheur des gens de la région. Il nous demande de solliciter les gens à y répondre.
MRCAO	Comme à chaque année, une invitation est lancée aux élus de l'A-T pour un grand rassemblement organisée par la Conférence des préfets de l'A-T. à Amos les 25 mai pour un souper et le 26 mai, la journée du rassemblement. Réponse : Non.

5. Trésorerie

2023.05.95

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 avril 2023.

2023.05.96

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 2 mai 2023;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Avril 2023 totalisant 16 298,61 \$ et représenté par les chèques L2300046 à L2300056.
- Mai 2023 totalisant 7 707,13 \$ et représenté par les chèques L2300057 à L2300060.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour la semaine 14 à 17 totalisant 21 455,25\$ (brut).

Adoptée unanimement

2023.05.97 **5.3 Approbation du paiement des factures à payer**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Avril 2023 totalisant 43 085,68 \$ et représenté par les chèques C2300025 à C2300027; L2300046 à L2300056; P2300130 à P2300175.
- Mai 2023 totalisant 11 804,13 \$ et représenté par les chèques L2300057 à L2300060; P2300176 à P2300178.

Adoptée unanimement

6. Administration

2023.05.98 **6.1 Nomination d'une mairesse suppléante**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de nommer madame Monique Bouchard, mairesse suppléante qui agira comme substitut du maire pour les séances du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée unanimement

2023.05.99 **6.2 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Lac Abitibi**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Lac Abitibi;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin et résolu que monsieur Patrice Morin, soit nommé à titre de membre et administrateur sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac Abitibi et ce, pour une durée indéterminée.

Adoptée unanimement

2023.05.100 **6.3 Signataires pour les effets bancaires et AccèsD Affaires**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser monsieur Ghislain Desbiens, maire et Nestor Dubé, conseiller ainsi que mesdames Lyne Blanchet, greffière-trésorière et Chantale Roy, secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tous les effets bancaires ainsi que les transactions sur AccèsD Affaires.

Adoptée unanimement

2023.05.101 **6.4 Dépôt de la liste des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$**

Tel que stipulé à l'article 961.4 (2^o) du Code municipal du Québec, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ et plus pour un même fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1er janvier au 31 décembre 2022. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.

2023.05.102

6.5 Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution 2023.04.85 - Modification à la Politique et procédures de la gestion des plaintes

CONSIDÉRANT la résolution 2023.04.85 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 4 avril 2023, en lien avec une modification à la Politique et procédures de la gestion des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE M. Ghislain Desbiens, maire, a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une plainte doit être dirigée à un fonctionnaire et non au maire, car celui-ci ne serait plus en mesure de faire son devoir de surveillance et demeurer indépendant face à des plaintes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être à nouveau soumise, à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2023.04.85 se lisait comme suit :

***CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté une Politique et procédures de la gestion des plaintes le 7 mars 2011;*

***CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut apporter une modification au niveau de la procédure d'acheminement des plaintes;*

***CONSIDÉRANT QUE** toutes les plaintes devront dorénavant être acheminées à une nouvelle adresse courriel au nom d'un membre du conseil municipal, soit M. Ghislain Desbiens;*

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de procéder à la modification de la Politique et procédures de la gestion des plaintes.

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu

QUE la résolution 2023.04.85 soit abrogée.

Adoptée unanimement

2023.05.103

6.6 Autorisation – Dépôt de demande de subvention PRIMA

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) qui vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le programme accorde un financement aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Normétal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

QUE la Municipalité de Normétal s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité de Normétal confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

QUE la Municipalité de Normétal confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE Mme Lyne Blanchet, directrice générale soit mandatée à signer tous documents nécessaires à la demande.

Adoptée unanimement

2023.05.104

6.7 Activité de réseautage offerte par l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ a mise en place un soutien financier pour permettre aux zones d'organiser des activités de réseautage;

CONSIDÉRANT QUE ces activités ont pour but de permettre aux membres d'approfondir des sujets tout en favorisant le développement des liens professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ a retenu les services de Me Sylvie Gagnon, notaire, pour présenter tous les services qu'un notaire peut rendre aux municipalités;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser la directrice générale Mme Lyne Blanchet à assister à l'activité qui se déroulera le jeudi 11 mai 2023 à Rouyn-Noranda et de défrayer les frais encourus, dépense à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

Adoptée unanimement

2023.05.105

6.8 Formation « Principes, stratégies et outils pour des espaces publics favorables aux déplacements des personnes aînées »

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser la directrice générale Mme Lyne Blanchet à assister à la formation « *Principes, stratégies et outils pour des espaces publics favorables aux déplacements des personnes aînées* » le mardi 9 mai 2023 en ligne, dépense de 50 \$ à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

Adoptée unanimement

2023.05.106

6.9 Offre de service – Groupe acciSST en prévention, gestion et formation

CONSIDÉRANT l'offre reçue du Groupe ACCISST en prévention, gestion et formation en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse effectuée, la Municipalité économiserait 6 366 \$ sur les 6 prochaines années;

CONSIDÉRANT les frais de gestion annuel sont de 1 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE Groupe ACCISST inclus gratuitement au contrat, des capsules web, documents de référence, formations, formulaires, programme de prévention, et plus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal n'a pas de programme de prévention à jour, selon les exigences de la CNESST;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'accepter l'offre de Groupe ACCISST.

Adoptée unanimement

2023.05.107

6.10 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Normétal ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2024 soit acceptée telle que rédigée;

QUE Le Groupe acciSST inc., soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Normétal ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal de la Municipalité de Normétal.

Adoptée unanimement

2023.05.108

6.11 Révocation de la mutuelle de prévention avec Lifeworks (Canada) Ltd au 31 décembre 2023

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de révoquer la participation de la Municipalité de Normétal à la mutuelle de prévention 096 et ce, pour l'année 2024 avec Lifeworks (Canada) Ltd.

Adoptée unanimement

2023.05.109

6.12 Dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normétal a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest désirent présenter un projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest*** dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu que la présente résolution soit adoptée et quelle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Normétal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Macamic, organisme responsable du projet;
- Le conseil s'engage à participer au projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest***.

Adoptée unanimement

7. Service de sécurité incendie

2023.05.110

7.1 Rapports annuels d'activités 2019-2020-2021-2022 du Service des incendies de Normétal pour les secteurs de ValCanton et Villebois (VVB)

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter les rapports d'activités 2019-2020-2021-2022 du Service de sécurité incendie de Normétal pour les secteurs de ValCanton et Villebois (VVB), tel que déposé.

Adoptée unanimement

2023.05.111

7.2 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Organisme responsable du projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Normétal, Clermont, St-Lambert, Val St-Gilles et les Localités de ValCanton et Villebois désirent présenter un projet d'achat d'un véhicule pour la sécurité civile dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Normétal s'engage à participer au projet d'achat d'un véhicule pour la sécurité civile et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée unanimement

2023.05.112 **Numérotation (erreur) Ne pas tenir compte**

8. Travaux publics

2023.05.113 **8.1 Balayage des rues**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Blanchet à conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Déneigement Tony Bouchard pour le balayage des rues pour l'année 2023.

IL EST RÉSOLU QUE les trottoirs soient balayés par les employés municipaux et par les personnes ayant des travaux compensatoires, s'il y a lieu.

Adoptée unanimement

2023.05.114 **8.2 Cueillette des encombrants**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu :

QUE la journée de la cueillette des encombrants soit le 2 juin 2023 de 7 h à 15 h, de porte-à-porte;

D'autoriser l'installation de conteneurs au garage municipal par Les Entreprises JLR et qu'un surveillant municipal soit présent pour diriger les opérations auprès des citoyens;

QUE les conteneurs soient ramassés par l'entrepreneur la journée même.

Adoptée unanimement

2023.05.115 **8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet : Projets d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

QUE la Municipalité de Normétal demande une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale PPA-CE du ministère des Transports, pour la pose d'enrobé bitumineux des rues et avenues et trottoirs.

Adoptée unanimement

2023.05.116 **8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet : Projets d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

QUE la Municipalité de Normétal demande une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale PPA-ES du ministère des Transports.

Adoptée unanimement

2023.05.117 **8.5 Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers et abroger la résolution 2022.02.39**

CONSIDÉRANT QUE certains entrepreneurs travaillant autour de la municipalité désirent louer les véhicules outils municipaux et ce, occasionnellement;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ne doivent pas entraver les travaux des employés municipaux;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu :

DE louer la machinerie selon le guide des taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements publié, à chaque année, par Les publications du Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU D'abroger la résolution 2020.02.39.

Adoptée unanimement

2023.05.118 **8.6 Avenant d'ingénierie**

CONSIDÉRANT la modification du mandat donné à SNC-Lavalin pour les plans, devis et estimation pour la réfection de la 2^e Rue entre la 6^e Avenue et la 4^e Avenue qui sera fait en deux phases pour 2023-2024;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'accepter l'avenant d'ingénierie au montant de 16 103 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 03-310-10-100-02.

Adoptée unanimement

2023.05.119 **Achat d'une pompe pour la station de pompage**

CONSIDÉRANT QU'après l'inspection par un professionnel de la pompe à la station de pompage, celle-ci a un problème au niveau du moteur;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de faire l'achat d'une nouvelle pompe avec les spécifications : 4030 4x3x8, 575v/3ph 50hp, dépense de 21 294,46 \$, à imputer au poste budgétaire 03-310-10-100-01.

Adoptée unanimement

9. Santé et bien-être – Logement social

2023.05.120 **9.1 Adoption du budget 2023 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi pour Normétal**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le budget 2023 de l'Office d'Habitation Lac Abitibi pour Normétal, tel que préparé par la Société d'habitation du Québec, dépense de 7 935 \$ qui représente 10% du déficit de l'OHLA, à imputer au poste budgétaire 02-520-00-970-00.

Adoptée unanimement

2023.05.121 **9.2 Adoption du rapport d'approbation des états financiers 2020 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi pour Normétal**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter le rapport d'approbation des états financiers 2020

de l'Office d'Habitation Lac Abitibi pour Normétal, tel que préparé par la Société d'habitation du Québec.

IL EST RÉSOLU QUE le 10% de déficit représente la somme de 7 268 \$, dont un montant de 5 539 \$ en 2020 a été versé et que la différence de 1 729 \$ reste à imputer au poste budgétaire 02-520-00-970-00.

Adoptée unanimement

10. Aménagement, urbanisme et développement

2023.05.122 10.1 Utilisation d'une partie de la ruelle adjacente (4 201 833) du lot 4 200 555

Monsieur Rémi Bernier, propriétaire du 80, rue Commerciale, dépose une demande pour acquérir ou louer une partie de la ruelle adjacente à sa propriété (4 201 833) du lot 4 200 555 d'une dimension de 15' x 100', soit une superficie de 1 500 pi²;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu :

- **D'**autoriser à M. Bernier le prêt d'une partie de ruelle seulement;
- **QUE** M. Bernier doit rendre accessible la partie de la ruelle, sur demande de la direction générale.

Adoptée unanimement

2023.05.123 10.2 Abroger la résolution 2022.07.153

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'abroger la résolution 2022.07.153 pour la vente d'un terrain à M. Davelly Lavoie.

Adoptée unanimement

11. Loisirs et culture

2023.05.124 11.1 Achat d'une imprimante pour le Comité de la bibliothèque municipale de Normétal

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de la bibliothèque municipale de Normétal pour l'achat d'une nouvelle imprimante;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser l'achat d'une imprimante de marque Brother HL-L2390DW, dépense nette de 267,19 \$ à imputer au poste budgétaire 02-702-30-494-00 pour 203,27 \$ et 02-702-30-414-00 pour 63,92 \$.

Adoptée unanimement

2023.05.125 11.2 Achat de trois tables à langer murales rabattables

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

DE faire l'achat de trois tables à langer murales rabattables incluant des plaques de support, dont une pour la Salle des loisirs, une pour le bloc sanitaire au Parc Michelle-Desmarais et une pour le futur bloc sanitaire au terrain multisports, dépense nette de 755,82 \$ à imputer au poste budgétaire 02-701-20-522-00, 02-701-50-650-02 et 03-310-13-723-07.

Adoptée unanimement

12. Sujets divers (varia)

2023.05.126

12.1 Demande du Camping Lac Pajegasque

CONSIDÉRANT la demande du Camping Lac Pajegasque pour acheter les dos d'ânes et les pancartes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci n'ont presque pas servi;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin de vendre les deux d'os d'âne incluant les pancartes, au montant de 400 \$ taxes incluses.

Mme Monique se retire de la proposition et déclare un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

13. Période de questions

2022.05.127

14. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de clore la séance, il est 20 h 31.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Je, Ghislain Desbiens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».